

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2014.

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil quatorze

Le 06 novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/10/2014.

Présents :

Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie, M. Borderieux Jack, Mme Cadete Virginie, M. Cantin Sébastien, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Juste Ginette et M. Marcellot Daniel.

Personnes excusées :

M. Bordu Gérard et M. Ortéga Frédéric.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Accord de dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires.

En vue du passage au PES V2 et de la mise en œuvre de cette dématérialisation, le conseil municipal autorise à l'unanimité par 12 voix pour Monsieur le Maire à signer l'accord local de dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires entre l'ordonnateur, le comptable public et la Direction Départementales des Finances Publiques, suivant la convention cadre nationale de dématérialisation (version 1.5 du 19/06/2014).

Recensement communal : désignation coordonnateur et création emplois agents recenseurs.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2015 les opérations du recensement de la population. Qu'à ce titre il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête, de créer des emplois d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 12 voix pour, décide :

- De fixer la rémunération du coordonnateur, agent communal, qui percevra des heures supplémentaires si nécessaire, dans le cadre de ses nouvelles fonctions et pour chaque séance de formation.
- De créer, en application de l'article 3 (1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un emploi d'agent recenseur : emploi non titulaire de 35/35^{ème} pour la période comprise entre le 01/01/2015 et le 14/02/2015.
- De fixer la rémunération d'un agent recenseur à l'indice brut 330 et pour l'agent recenseur agent de la collectivité le paiement des heures supplémentaires.
- Les agents recenseurs percevront des heures supplémentaires pour chaque séance de formation.

Baux ruraux.

M. Sébastien Cantin ne participe pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour de renouveler trois baux ruraux pour une durée de neuf années selon le tarif et la réglementation en vigueur à la date de l'établissement de ce dernier :

- un bail rural à Monsieur Gilles BORNE domicilié E.A.R.L. des Brangers à Thou (45 420), une parcelle de terre communale cadastrée ZC 08 d'une surface de 77 ares à compter du 01/01/2015.
- un bail rural à Monsieur Sébastien CANTIN domicilié le Moulin Gentil à Sury près Léré pour deux parcelles de terre communale cadastrée ZM 50 d'une surface de 36a 70ca et ZM 56 d'une surface de 46 ares 60 centiares à compter du 01/01/2015.
- un bail rural à Monsieur Gérard BORDU domicilié le Moulin Loisel à Sury près Léré, une parcelle de terre communale cadastrée ZK 84 d'une surface de 1 hectare 03 ares 10 centiares à compter du 01/01/2015.

Achat broyeur à accotements.

Monsieur le Maire informe que la commission de voirie s'est réunie pour étudier 4 devis (Groupe Méthivier, SARL Beaulieu Agricole, les établissements Malecot Poirier et les établissements Maréchal) concernant l'achat d'un broyeur à accotements avec reprise de l'ancien.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour de suivre l'avis de la commission de voirie et d'acheter le broyeur à accotements Desvoys DMF 180 Entreprise pour un montant de 8 750 € H.T. et d'accepter la reprise du broyeur Kuhn type TB 181 de 2009 pour un montant de 3 700 € H.T. à l'entreprise la mieux disante, soit la SARL Beaulieu Agricole. La somme pour cet achat avec la déduction de la reprise est donc de 5 050 € H.T.

L'achat de l'épareuse est reporté.

Plan local d'urbanisme :

Suite à une réunion avec la Direction Départementale des Territoires, Monsieur le Maire explique que chaque territoire devra posséder un S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale) au 01/01/2017, puis un P.L.U.I. (plan local d'urbanisme intercommunal) qui deviendra obligatoire. Après délibération, le conseil municipal décide donc à l'unanimité par 12 voix pour de reporter la révision du P.L.U.

Construction de toilettes au bar restaurant.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour de construire des toilettes au restaurant « chez Fred » constatant qu'une seule toilette se trouvant au niveau du bar est insuffisante, et qu'une toilette s'avère nécessaire pour la salle de restaurant. Pour ce faire une salle inemployée et jouxtant la salle de restaurant sera utilisée.

La commission des bâtiments est chargée de demander des devis de plomberie, d'électricité et de maçonnerie.

Renouvellement du contrat de balayage des rues.

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour de reconduire le contrat annuel avec la société giennoise d'assainissement Meyer pour 8 vacations annuelles de balayage des rues en 2015 au prix forfaitaire 695.59 € H.T. par vacation.

Opérations de fin d'année.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité par 12 voix pour, Monsieur le Maire à dépenser les crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2014, de percevoir des dons et quêtes en 2015 et des indemnités des compagnies d'assurance en cas de sinistre en 2015 sur le budget communal.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2013 établi par le syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus ménagers Léré/Sancerre/Vailly sur Sauldre concernant :

- l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères et le service de collecte sélective.
- l'exploitation des déchetteries de Vinon et d'Assigny.
- l'exploitation du quai de transfert de Vinon, le traitement des ordures ménagères et le tri des recyclables.

Le tonnage total des déchets ménagers traités en 2013 par le syndicat représente un ratio de 329 kg par an et par habitant : 241 kg de déchets ménagers, 39 kg de journaux- magazines- emballages et 49 kg de verre.

Le total des dépenses effectuées par le syndicat pour l'année 2013 s'élève à 92 € par an et par habitant.

Monsieur le Maire fait part de la décision du Docteur Versele de construire une maison d'habitation et un cabinet médical attenants sur la commune. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 12 voix pour de stopper la construction du cabinet médical.

C.V.A.E. : Il faut prévoir une baisse prévisionnelle de la dotation de la cotisation sur la valeur ajoutée de 16.43 % entre 2014 et 2015.

Salon des Maires : un déplacement pourra être organisé en car le mercredi 26 novembre par la C.D.C. Haut Berry Val de Loire selon le nombre de participants.

M. Coplo dit qu'il faut que l'on soit vigilant sur les devis de travaux et propose son aide pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre.

Mme Juste informe que la distribution du colis des aînés aura lieu samedi 13 décembre après-midi. Les conseillers représentant la commune lors de cette distribution seront Mme Juste, Mme Danjou, Mme Gibert, M. Borderieux, M. Coplo et M. Marcellot.

Sachant que d'autres conseillers participeront mais représenteront le comité des Fêtes.

M. Cantin explique qu'un chemin nécessite un empiérement sur une dizaine de mètres afin de limiter les soucis avec le débardage de bois en grande quantité chez M. De Lammerville. Plusieurs devis seront demandés. Un rendez-vous doit être organisé avec le débardeur, l'expert et M. de Lammerville.

De plus, M. Cantin propose de sonder la carrière aux fanaux.

M. Fleurier informe que Mme Huloux dit avoir régulièrement des soucis avec son téléphone depuis les travaux effectués sur la RD 751.

Mme Gibert rappelle que le concert de Jazz aura lieu à l'église vendredi 28 novembre. Une urne sera installée pour le téléthon et un pot sera organisé. La commission animation a établi un programme d'animations pour 2015 qui sera transmis au calendrier cantonal. Toutes les entrées aux animations communales sont gratuites pour tous.

M. Borderieux organise une réunion pour le 14/07/2015 vendredi 5 décembre à 18h30. Seront présents M. Marcellot, M. Coplo, Mme Danjou et Mme Juste.

M. Dauron explique avoir rencontré un responsable de la poste avec Mme Tholon pour la numérotation des hameaux. Il propose une réunion publique pour informer les habitants.

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 4 décembre à 19h.

La séance est levée à 21h00.

